



AVIS
de remplacement d'un membre nommé
du Conseil d'Administration du CCAS de BRUAY-LA-BUISSIÈRE

**Représentant des Associations
Familiales**

Information donnée en application des articles L. 123-6 et R. 123-11 du Code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BRUAY-LA-BUISSIÈRE se compose de 16 membres en plus de Monsieur le Maire, qui est Président de droit.

8 membres sont élus par le Conseil Municipal et 8 autres sont nommés par Monsieur le Maire.

Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale.

Conformément à l'article L. 123-6 précité, doivent figurer parmi les membres nommés:

- un représentant des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Suite à la démission d'office de **Monsieur JOLY Marcel** (personne représentant une Epicerie Solidaire), il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Les propositions doivent être présentées avant le **18** Juillet 2024.

Le présent avis sera diffusé par affichage en MAIRIE et par insertion sur le site Internet.

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 27 Juin 2024

